

«Assurances vie non réclamées : Le Sénat adopte à nouveau la proposition du sénateur Hervé Maurey»

25/03/2013

Assurances vie non réclamées : Le Sénat adopte à nouveau la proposition du sénateur Hervé Maurey

A l'occasion de l'examen par le Sénat du projet de loi *de séparation et de régulation des activités bancaires*, **le Sénat a adopté un amendement reprenant les termes de la proposition de loi de Hervé MAUREY, sénateur UDI de l'Eure, relative aux contrats d'assurances vie** adoptée à l'unanimité par le Sénat le 29 avril 2010.

Cette proposition de loi n'ayant pas été encore inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale, Hervé MAUREY se félicite que la Commission des lois du Sénat ait, à l'initiative de son rapporteur, proposé de reprendre ce dispositif qui avait déjà été adopté à deux reprises par le Sénat : en 2010 lors de l'examen de la proposition de loi d'Hervé MAUREY, puis en 2011 lors de l'examen du projet de loi *renforçant les droits, la protection et l'information des consommateurs*.

Rappelons que selon les estimations, les contrats d'assurances sur la vie non réclamés représentent entre 1 et 5 milliards d'euros. « Deux lois ont déjà été adoptées en 2005 et 2007 sans apporter de réponse vraiment satisfaisante à ce grave problème éthique et économique » indique **le sénateur Nouveau Centre qui plaide « pour un renforcement de la transparence et un engagement plus fort des assureurs »**.

Le dispositif adopté vise ainsi à :

- **Interroger chaque année, et sans critère d'âge, le fichier des décès** (actuellement l'obligation concerne seulement les assurés de plus de 90 ans, sans contact avec l'assureur depuis deux ans pour des contrats de plus de 2000€) ;
- **Renforcer la transparence sur les recherches** en obligeant les assureurs à rendre compte des recherches effectuées dans l'année (nombre et montants) **et sur l'état du « stock » des assurances vie** non réclamées en indiquant annuellement leur montant.

Le projet de loi *de séparation et de régulation activités bancaires* devant être adopté rapidement, « **il y a tout lieu de penser que ce dispositif sera maintenant rapidement opérationnel, ce dont je ne peux que me réjouir** » conclut le sénateur MAUREY qui milite depuis maintenant trois ans en faveur de ce dispositif.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)